

LE PORTE-VOIX

Numéro 2 - février 2009

Journal de la Gauche Debout !
Les déchets à Brest et BMO

Éditorial

« Et si la meilleure façon de traiter nos déchets c'était d'en parler ? » Ainsi s'intitulait un document diffusé par le Conseil général du Finistère en 2006 et 2007. C'est bien ce que nous vous invitons à faire avec ce second exemplaire du Porte Voix consacré à ce qui fait rarement l'objet de nos attentions mais qui nous accompagne chaque jour, "nos" ordures ménagères. En parler, c'est une première étape ; réagir, proposer et agir, c'est encore mieux !

Le Conseil général soumet à consultation publique, jusqu'au 6 mars 2009, la révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) du Finistère pour la période 2009-2018 (1). Ce plan est présenté comme "ambitieux" en ce qui concerne la valorisation et la gestion des déchets et prévoit l'ouverture d'un centre de stockage des déchets résiduels d'une capacité de 40000 tonnes dans le Nord du département (Plabennec a priori). Regardons toutefois de plus près cette "ambition" affichée. Si pour une population en faible augmentation sur la période concernée, le tonnage total collecté sera en diminution (légère puisque de l'ordre de 8 %), le stockage et l'incinération continueront de représenter près de la moitié de la destination finale de ces déchets ! Incinération dont il est pourtant reconnu dans ce même plan qu'elle émet des gaz à effet de serre et des substances polluantes (ce qui reste un euphémisme !) sans même aborder la question des mâchefers, soit-disant sans danger pour l'environnement...

Faut-il être surpris ? Malheureusement non quand on constate que les mesures envisagées pour réduire à la source la quantité de déchets produits et collectés s'apparentent à des gadgets (« stop pub » sur les boîtes aux lettres, « chariot gaspi » pour sensibiliser au sur-emballage, bar à eau (sic),...) pour amuser la galerie. Aucune incitation des collectivités à réduire, par exemple, l'omniprésence de la publicité dans les rues qui nous encourage à acheter tout et souvent n'importe quoi... qui tôt ou tard se retrouve dans nos poubelles. Et que dire des plus gros déchets qui flottent, ou flottaient, en rade de Brest et qu'on préfère exporter plutôt que de les recycler sur place ?

(1) Documents consultables en ligne sur le site du CG 29 (www.cg29.fr) ou à la Délégation du Conseil général à BREST, 1 rue Parmentier (près de la sous-préfecture). Les commentaires peuvent être consignés sur place (du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le vendredi 13 février de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, et le samedi 21 février de 9h00 à 12h00) ou envoyés à Monsieur le Président de la Commission d'enquête, Conseil général du Finistère, Direction de l'Eau et de l'Environnement, 2, rue Théodore Le Hars, 29196 QUIMPER CEDEX)



Pour une eau publique à Brest et BMO

« La gauche debout » continue sa participation active au « collectif pour une eau publique à Brest-BMO ». Nous étions demandeurs depuis novembre, d'une rencontre avec F. Cuillandre, président de la communauté urbaine. Il nous a préalablement été proposé en janvier, de discuter avec M. Paul, vice-président à l'eau et à l'assainissement.

L'un des principaux objectifs du collectif est d'inciter la collectivité à engager un bilan indépendant des 21 années de contrat d'affermage avec la multinationale Veolia (25 ans en 2012). Du point de vue de l'élu PCF, un contrôle est opéré par les services et un bilan interne est

en cours. Pour autant, on convient à BMO qu'il n'y a pas transparence et que certaines questions posées à Veolia restent sans réponse !

Tout aussi consternant, les différents modes de gestion sont examinés sans a priori. Pour cette majorité de gauche, il n'est donc pas d'emblée exclu que la gestion des services publics de l'eau – accessoirement bien vital – soit confiée à une multinationale de l'eau ou à deux multinationales de l'eau ! Le collectif poursuit donc son action. De nouveaux rendez-vous seront entrepris avec BMO et nous continuerons d'échanger avec les brestois-e-s intéressé-e-s.

Pétition en ligne : <http://www.eaupublique.infini.fr>

Journal édité par la Gauche Debout !

Site internet :

<http://brestgauchedebout.org/>

Contact :

gauche.debout_contact@listes.infini.fr

Tirage : 1000 exemplaires

Pour participer aux activités militantes de la Gauche Debout !, rendez-vous chaque premier mercredi du mois à 20h30, à la MPT du Valy-Hir.

Nous éliminons, ils incinèrent et polluent, pardon ils valorisent !

Pourquoi le gouvernement dit-il « encourager activement la valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés » ? Il est vrai qu'en terme de communication, parler de "valorisation" incite à bien percevoir le progrès technique sans réserve et insuffle une bonne bouffée de positivité. Comme dans le cadre de la directive européenne du 18 juin 2008, les décideurs suivent le vocabulaire fixé par les entreprises qui ont capté ces services publics.

En France, ce sont 134 incinérateurs pour 43 % des déchets ménagers. Notre usine, elle, est située au Spernot, entre Bellevue et Lambézellec, et reçoit des déchets de communes au delà de BMO. Ainsi en 2005, 54 470 tonnes ont été incinérées (environ 50 % des déchets) dont une part de matières fermentescibles qui pourraient être compostées. Mais la "bête" a besoin d'être nourrie !

La notion de mise en valeur s'explique par exemple par la production d'énergie, à partir du brûlage des déchets, qui peut être utilisée pour chauffer de l'habitat. Mais delà à parler d'énergie renouvelable ou d'énergie verte, ce serait abuser ! d'autant plus si le réseau est défectueux. En réalité, ce choix de traitement est plutôt lourd de conséquences sanitaires, environnementales et économiques.

L'incinération entraîne le rejet de polluants dans l'atmosphère par les fumées et produit des résidus toxiques (30% des produits traités) dont 24% de mâchefers et près de 3% de déchets ultimes (REFIOM).

Les mâchefers ne sont pas inertes et pourtant BMO les compte globalement comme des matériaux utilisables. Cela permet d'améliorer les chiffres du « plan d'élimination des déchets » mais cela relève de l'hypocrisie technico-économique en matière de recyclage.

Des usagers et citoyens ne s'y sont pas trompés notamment à Plabennec et Gouesnou, où le projet d'unité de maturation est critiqué, non sans motifs déjà entendus sur la concertation à la mode BMO : information tardive, difficulté d'accès aux études, refus de répondre aux questions. Certes, ces produits parcourent actuellement des km pour être traités du côté de Caen mais doit-on mettre en place et pérenniser une telle filière ?

Pour les fumées, les normes durcies depuis 15 ans environ ont conduit à une division par 6 des rejets de dioxines entre 1995 et 2004 (source MEDD* mai 2005), mais parallèlement les quantités brûlées ont augmenté. Le cabinet « service public 2000 » pronostique une stabilisation de la réglementation



sur ce point. Par contre d'autres polluants pourraient être touchés par de nouvelles obligations.

D'ores et déjà, les travaux de mises aux normes du traitement des fumées du Spernot clos en 2005 correspondent à une somme de 15 459 000 €. Et selon BMO, la DRIRE se satisfait des 1^{ères} analyses suite à la mise en service. On pourrait donc se satisfaire financièrement que les textes ne soient pas plus contraignants. Mais que dire alors de l'exposition d'êtres vivants à des substances toxiques en attendant que la réglementation évolue ?

Un moratoire est demandé par un collectif de médecins et scientifiques. Ils rappellent notamment le rapport récent de l'Institut National de Veille Sanitaire qui alarme sur l'incidence des cancers apparus près d'incinérateurs entre 1990 et 1999.

Malgré quelques crédules convaincus du virage écologique de l'UMP, le « Grenelle de l'environnement » a vite enterré le moratoire sur la construction des incinérateurs. Tout de même, comme une reconnaissance des critiques envers cette technique, un accord prévoirait de diminuer la quantité des déchets qui seront incinérés et de créer une TGAP sur l'incinération ; TGAP avec un "P" comme Polluante !

* Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Repérage compétences

La gestion des déchets par exemple de Brest, est une compétence communautaire (BMO). Le plan d'élimination des déchets est une compétence du Conseil général.

La Société d'Economie Mixte Locale « Sotraval » gère l'usine du Spernot. La société « Gerval » l'exploite. « Sotraval » détient 49 % de « Scorvalia » qui serait le gestionnaire de la plate-forme de maturation des mâchefers. Les 51 % restants sont de « Eurovia » (constructeur de routes et utilisateur potentiel de mâchefers).

Si vous suivez encore (!), M. Polard est vice-président de BMO aux finances / président de Sotraval / conseiller général en charge de la politique des déchets.

Qui mène campagne de sensibilisation pour diminuer la production de déchets ?

Qui est pour la sortie de l'incinération ?

Des Shadoks vont-ils s'occuper de nos déchets ?

Un projet de collecte des déchets par pneumatique est à l'étude pour le centre ville de Brest. BMO justifie ce projet par trois enjeux :

- la présence d'un certain nombre de bacs (20% en moyenne) qui stationnent en quasi-permanence sur les trottoirs !
 - le fait que le centre-ville est mal desservi en collecte sélective
 - et surtout... par l'arrivée du tramway qui gênera le cheminement des véhicules de collecte.
- La collecte des déchets par pneumatique, déjà expé-

rimentée à Séville et à Barcelone, est une pratique nouvelle en France. La ville de Grenoble a bien failli se lancer, mais elle a finalement renoncé à ce projet innovant et à être pionnière. Cette technologie a commencé sa carrière hexagonale à Narbonne, à la mi-2007.

Au centre ville ce système nécessitera la pose de 14 à 15km de canalisations et ces travaux devront être achevés pour la fin de l'année 2012. En effet, BMO veut utiliser l'opportunité des travaux liés au tramway.

Cette précipitation n'est pas de nature à favoriser un débat serein et soulève beaucoup de questions :

- Le flou autour du coût de l'investissement particulièrement élevé de (25, 40, 55... millions d'euros ?). Ce projet, concernant une population équivalente à 26.000 personnes, coûterait entre 960 et 2115€ par habitant.
 - Seules deux entreprises construisent ce genre d'équipement, comme pour le tramway. Comment négocier lorsqu'il n'y a pas de véritable concurrence ?
 - La dépense de fonctionnement serait d'environ 600.000€ par an. Ce qui ferait un prix estimé de 435€ la tonne de déchets collectés. À comparer avec les 245€ par conteneur enterré et 100€ seulement par ramassage classique.
 - L'implantation de l'unité d'aspiration en plein centre ville, proche de la place de la Liberté, entraînera une circulation dense de camions au centre-ville. Se pose alors la question des nuisances sonores, olfactives pour les riverain-e-s.
 - Un bilan carbone de ce système qui fonctionnera 24h sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an sera-t-il effectué ?
- Ce projet ne prévoit pas de collecte des déchets organiques et fermentescibles (bio-déchets) alors qu'elle doit monter en puissance. En effet, seules deux bornes sont prévues (emballages secs et ordures restantes). Aucune collecte des bio-déchets n'est envisagée alors que :
- des objectifs de valorisation matière ont été fixés lors des négociations finales sur les déchets dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Cela concerne donc le recyclage et le traitement biologique des matières

organiques (compostage et méthanisation). La France devra atteindre un objectif de 35% en 2012 et 45% en 2015 de valorisation matière des déchets ménagers. Nous sommes aujourd'hui à 19%.

- la directive votée par le Parlement européen, le 17 juin 2008, demande aux états membres de recycler au moins 50% de leurs déchets ménagers d'ici 2020.

La mise en place d'une redevance incitative individuelle (paiement au poids ou au volume des déchets produits), permettant la responsabilisation de chacun(e), est incompatible avec ce procédé.

Le mode de gestion : ce projet serait développé en PPP (partenariat public-privé), c'est-à-dire que le constructeur choisi se verrait aussi confier le fonctionnement et la gestion. Dans son rapport 2008, la Cour des comptes constate que « les PPP n'offrent d'avantages qu'à court terme et s'avèrent finalement onéreux à moyen et long termes ». Actuellement dans BMO, la collecte des déchets reste un des rares services publics à être géré en régie directe et à ne pas être délégué à une société privée ou à une société d'économie mixte.

Pour conclure, ce projet de collecte automatique installe clairement BMO dans la filière incinération/mâchefers. De simples considérations écologiques et économiques montrent qu'il faut sortir de cette filière.

Orientons-nous vers de véritables politiques de réduction des déchets associées à des méthodes de tri à la source, économes en matières premières, et vers des filières de recyclage, génératrices d'emplois locaux.

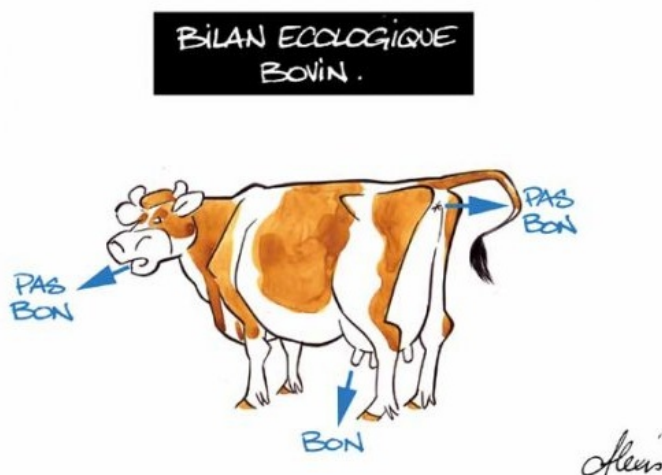
Capter le méthane : lutter contre l'effet de serre et produire de l'énergie renouvelable

Si le CO2 est le principal gaz à effet de serre, il n'est ni le seul ni le plus nocif, loin s'en faut. En 2005 la France a « produit » 341 Mt (millions de tonnes) de CO2 et 2,65 Mt de méthane (CH4). Or sur 100 ans l'effet d'une tonne de méthane équivaut à l'effet de 25 tonnes de CO2. Pire encore : si l'on raisonne à 50 ans, le méthane agissant beaucoup plus vite, alors l'équivalence double ! On passe alors à (2,65Mt x 25 x 2) 132,5 Mt d'équivalent CO2 !

Sachant qu'il faudrait diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 dans les pays industrialisés, il semble urgent de prendre en compte les émissions de méthane, qui, à cette échéance, représenteront en France près de la moitié de la production de CO2 !

Or le méthane émis vient entre autres des décharges, des boues des stations d'épuration, des effluents d'élevages, des industries agro-alimentaires, des déchets organiques... Son captage est susceptible de fournir autant de sources d'énergies alternatives à moindre coût, réellement renouvelables, décentralisées et participant d'une manière intelligente au traitement des déchets. Plusieurs pays européens et quelques villes françaises se sont déjà engagés sur cette voie. Ainsi BMO pourrait progressivement mettre un terme à l'incinération des déchets, néfaste pour la santé, en organisant la collecte des déchets organiques et en investissant dans une usine de méthanisation.

La méthanisation (ou décomposition sans oxygène) d'une tonne de déchet vert en compost produit environ 400kg de résidu organique, et jusqu'à 600kg de méthane (si cette dégradation se produit en milieu aéré, il s'agit du processus de compostage qui produit essentiellement du CO2 à la place du méthane). Ce



méthane vivra une douzaine d'années dans l'atmosphère où il contribuera fortement à l'effet de serre, puis se transformera en CO2 pour continuer cette activité pendant un bon siècle.

Réalisé dans une usine de méthanisation, les 600kg de méthane pourront être brûlés sur place, avec un rendement bien supérieur à celui d'une usine d'incinération pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité ou encore alimenter des bus roulant au "biogaz", comme à Lille*.

Dans les deux cas, le méthane initialement produit ne contribuera à l'effet de serre que sous forme de CO2, idéalement en quantité moindre que celle absorbée par les plantes à l'origine des déchets verts utilisés.

*voir par exemple : <http://www..com/environnement-actua-lite-developpement-durable/4950/article.html>

Tri et redevance

Pour celui qui détient le pouvoir, faire acte de pédagogie peut prendre plusieurs aspects : il peut montrer l'exemple, et espérer être suivi. Il peut dire ce qu'il faut faire, et espérer être écouté¹. Il peut donner un ordre, et envoyer des représentants contrôler que l'ordre a été bien exécuté (et sévir dans le cas contraire). Il peut mettre en place un système de gains et de coûts liés aux différentes pratiques possibles et légales de façon à favoriser le choix de la pratique qu'il estime la meilleure. Dans ce dernier cas, qui se traduit le plus souvent par le passage d'une taxe à une redevance, il compte sur la volonté de chacun de maximiser ses gains. Celui qui met en place ce système doit s'assurer que ces gains et ces coûts entraînent bien des actions menant à une amélioration globale.

On peut résumer ceci en affirmant que le rôle du détenteur de pouvoir n'est pas seulement de permettre aux nombreux citoyens solidaires et de bonne volonté de pouvoir avoir de bonnes pratiques, mais aussi de transformer les égoïsmes individuels en progrès pour la collectivité, et pas seulement en progrès pour les plus égoïstes.



La gestion de nos déchets ne concerne ni seulement la collectivité, ni seulement les individus. Face à une poubelle où tout est mélangé, la collectivité peut difficilement faire le tri. Seuls restent les moins écologiques des traitements : mise en décharge et incinération. Meilleur est le tri réalisé par les usagers, et meilleure est la qualité de leur traitement. Collecter ces différentes catégories sans les mélanger peut toutefois demander des investissements : davantage de bacs, des camions munis de multiples compartiments, des poubelles individuelles à casier, Et si distinguer le verre vert, blanc et brun est aisé, trier entre métaux ferreux et non-ferreux, entre plastiques PHD, PET et PVC, entre déchet compostable et non compostable peut l'être moins. L'objectif pédagogique n'est plus alors une simple transmission de volonté de trier : il couvre aussi une explication sur les procédés de recyclage et sur les procédés de fabrication de ce qui deviendra un jour le déchet.

La collectivité doit donner à chacun la possibilité de renvoyer vers des circuits de retraitement adaptés l'essentiel des déchets correspondant à un style de vie "exemplaire" : pelures de fruits et légumes, os, papiers, bouteilles vides, cartons. C'est une fois que cette possibilité existe qu'elle peut être choisie, et que la collectivité doit faire acte de pédagogie pour qu'elle le soit. Les déchets restant - lingettes, plastiques de sur-emballage,

Capucins écologiques ?

Lors de la présentation en septembre du projet des Capucins on a pu entendre l'architecte retenu envisager comme une initiative phare de développement durable l'utilisation du réseau de chaleur issu de l'usine d'incinération du Spernot pour le chauffage !

Non seulement ce mode chauffage est fort peu rentable mais conforter ainsi le choix du tout incinération est un danger reconnu pour la santé et une absurdité environnementale !

Mesdames et Messieurs les élu-es, faites-le taire ou changez-le (l'architecte) !

vaisselle jetable, ... - ne sont pas adaptés au recyclage, et doivent être combattus à la source.

Aujourd'hui, certains quartiers n'ont même pas le tri à base de poubelle jaune ; le tri individuel y est rendu compliqué voire impossible. Les bons comportements y sont ainsi découragés, et l'ajout d'une redevance augmenterait le ressentiment plus qu'elle ne favoriserait le tri. Rendre universelles les possibilités de tri est un préalable à la redevance.

Les habitats collectifs sont aussi à poubelles collectives. La mesure de la qualité du tri, elle aussi, est collective. Pour l'habitat à loyer modéré, la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères est incluse dans les charges, elles-mêmes incluses sous forme d'un forfait dans le loyer. Dans la pratique, cela modère le coût des ordures par rapport au logement locatif privé ou aux propriétaires, comme est modéré - de façon très légitime - le coût du logement pour ses habitants. La redevance qui permettra d'inciter à la limitation des déchets doit respecter cette modération des coûts du logement pour les habitants les moins riches, et donc utiliser une grille de coûts qui ne prenne pas en compte que la taille du foyer et la quantité d'ordure produite.

L'habitat pavillonnaire permet l'utilisation locale de son propre compost, alors que les habitants des appartements peuvent assez difficilement placer leurs épluchures et autres déchets verts ailleurs que dans la poubelle à incinérer. Afin de permettre à chacun de traiter convenablement ses déchets, il est urgent d'ajouter des poubelles à déchets verts dans les zones urbaines denses. Il serait regrettable, sous couvert d'écologie, d'inciter les citoyens à acheter des légumes déjà pelés et des noix sans coque.

Il est donc urgent de rendre universelles les poubelles jaunes et les poubelles à déchets verts, et de créer une unité de méthanisation. Dès que cela sera opérationnel,

la collectivité pourra mettre en phase les gains collectifs et les gains individuels par une redevance qui prenne en compte les différences de production d'ordure comme les différences de revenus des citoyens.



(1) voire, que sa propre pratique ne soit pas trop observée.